ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

passeport biométrique

Question écrite n° 88964

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur l'augmentation du prix du passeport biométrique qui, pour un adulte, est passé de 60 € à 89 € et de 30 € à 45 € pour un mineur de quinze ans et plus. Il souhaiterait bénéficier de toutes les explications nécessaires sur les raisons qui ont conduit à de telles augmentations, et ce alors qu'un rapport de la Cour des comptes estime que le coût de fabrication d'un passeport biométrique se situe aux environs seulement de 55 €.

Données clés

Auteur : M. Michel Lefait
Circonscription : Pas-de-Calais (8e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 88964
Rubrique : Papiers d'identité
Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales
Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 septembre 2010, page 10176
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)